

gazoduq[®]

gazoduq[®]

Rencontre de travail technique

Saguenay

5 Février 2019

Compte rendu – Rencontre Saguenay

Information générale	
Date/Heure de début	5 février 2019 – 13h00
Emplacement/Adresse	Le Montagnais, 1080 boul. Talbot, Chicoutimi
Organisations	<ul style="list-style-type: none"> - MRC Fjord du Saguenay - Ville de Saguenay - Chambre de commerce et d'industrie du Saguenay-Le-Fjord - Association pour la protection du lac Kénogami (APLK) - Comité de maximisation (CMAX) - Club Quad du Fjord - Syndicat des producteurs de bois Saguenay-Lac-Saint-Jean - Tourisme Saguenay-Lac-Saint-Jean - Zip Saguenay-Charlevoix - Union des producteurs agricoles (UPA) - Fédération des clubs de motoneige du Québec section Saguenay-Lac-Saint-Jean
Équipe Gazoduq	<ul style="list-style-type: none"> - Frédéric Lepage, Chef Relations avec les communautés - Bruno St-Laurent, Conseiller principal infrastructures - Robert Lavoie, Conseiller relations communautaires (SLSJ) - Claude Veilleux, UDA - Guillaume Bérubé, TACT - Cédric Bourgeois, TES - Marie-Claude Verschelden, TES - Valérie Aubut, TES

Déroulement de la rencontre:

L'animateur amorce la rencontre, présente son équipe et informe les participants du déroulement.

Un tour de table est mené afin de présenter les attentes des participants.

- Écouter et travailler avec les promoteurs
- Mode écoute, soulever les éléments préoccupants et intéressants
- Voir s'il y aura des modifications aux sentiers
- Participer au processus
- Connaître le tracé exact
- Attente en lien avec le corridor
- Retombées en lien avec les grands projets de la région
- Protection des eaux du Lac Kénogami, la principale source d'eau potable de Saguenay
- Protéger les aires protégées
- Intérêt envers les projets de développement et ayant des retombées économiques
- Écouter et faire des recommandations



- Information sur le projet et sur le corridor

Un représentant présente le projet aux personnes qui n'ont pu assister aux présentations précédentes :

En novembre dernier, le projet a été annoncé avec un corridor à l'étude. Le but est d'alimenter l'usine de liquéfaction à Grande Anse. Les besoins sont de l'ordre de 1.5 milliard de pieds cubes par jour. Le réseau actuel ne peut répondre à ce besoin. Une conduite de 42 pouces d'environ 750 km à partir du nord-est de l'Ontario sera construite pour alimenter l'usine. Le gazoduc sera enfoui à un mètre sous terre. Plusieurs facteurs ont aidé à déterminer le corridor, incluant l'aire du caribou. Gazoduq souhaite aujourd'hui avoir l'apport des gens du milieu afin de recueillir d'autres données importantes.

L'usine de liquéfaction vise les marchés qui souhaitent avoir une énergie de transition, tels l'Asie et les pays européens qui utilisent beaucoup de charbon et qui souhaitent diminuer leur émission de gaz à effet de serre. Une transition du charbon au gaz naturel permet de réduire les émissions de GES et les petites particules. Le gaz naturel est présent au Québec depuis la fin des années 50, utilisé notamment en restauration et dans des projets industriels qui demandent beaucoup d'énergie. Il est aussi très sécuritaire, il n'y a pas de risque d'explosion du gaz si sa concentration est inférieure à 5 % et supérieure à 15 %. Le gaz naturel est aussi insoluble à l'eau.

En ce qui concerne la démarche de consultation, Gazoduq a rencontré des citoyens en novembre pour des rencontres de travail techniques qui ont servi à bonifier l'étude d'impact en environnement. Il y aura également des consultations publiques en février et des consultations supplémentaires lorsque le tracé aura été identifié.

Compte rendu :

Q : Y a-t-il des études d'impacts ailleurs au Québec également ?

En Abitibi, à La Tuque et dans le nord de l'Ontario. Nous commençons les rondes de consultations publiques.

Animateur : C'est quoi le cheminement des études d'impact environnemental ?

Il y a un processus en cours et Gazoduq a aussi choisi de se soumettre à un BAPE. Le dépôt de l'avis de projet à Québec a été fait en novembre dernier. Nous sommes également soumis au processus canadien de l'ONÉ.

Il y aura des consultations sur le tracé qui s'intégreront à l'étude d'impact gouvernemental. Nous prévoyons deux ans à deux ans et demi pour les études, la construction démarrera en 2022 et la fin des travaux est prévue pour 2024. Ça concorde avec les dates de la mise en opération de l'usine de liquéfaction, car le gazoduc doit avoir un client pour fonctionner.

Q : Il y a-t-il de l'ouverture pour que le gazoduc passe au nord du Lac-Saint-Jean pour contribuer à l'économie régionale ?

Le corridor passera au sud, car le nord implique le franchissement de plusieurs cours d'eau d'importances, notamment le Saguenay. Il y a également plus de terres privées que de terres publiques dans ce secteur. C'est pour cette raison que le corridor a été développé ainsi. Le corridor



visé à minimiser les impacts potentiels et le corridor choisi accomplit cet objectif. De plus, Gazoduq est une conduite de transport, la distribution est une exclusivité d'Énergir. Si Énergir le désire, l'entreprise peut se raccorder au gazoduc qui a la capacité de fournir. Nous sommes d'avis que la présence de la conduite augmente la capacité de gaz dans la région.

Q : De quelle manière allez-vous traiter le secteur nord ?

Le choix du corridor devra être justifié dans l'étude d'impact. Il faudrait donc justifier l'analyse du secteur nord comparé à celui du secteur sud.

Q : Allez-vous augmenter la largeur du corridor ?

Nous regarderons ce qui est possible de faire. C'est l'accès au gaz qui semble être important pour les gens au nord du Lac-Saint-Jean, il faut donc trouver une façon d'offrir cet accès. Toutefois, la conduite de 42 pouces n'est pas un réseau de distribution. Un tuyau de 42 pouces demande une emprise de 30 mètres alors que les tuyaux de distribution sont plus petits et ont donc moins d'emprise.

Commentaire : La table régionale des élus c'était dotée d'objectifs, incluant celui de fournir le haut du lac en gaz naturel.

Le gazoduc permettra d'alimenter le réseau d'Énergir si l'entreprise décide de se raccorder au gazoduc.

Q : Un mètre d'enfouissement au-dessus du tuyau, est-ce pareil en milieu agricole ?

C'est un peu plus profond en milieu agricole, un producteur peut poursuivre ses occupations agricoles, le gazoduc tiendra compte de la topographie des sols. Il y a aussi des méthodes pour les systèmes de drainage qui seront aménagées selon le lieu au le gazoduc passera. Nous travaillerons avec chaque producteur individuellement et nous allons nous assurer que chaque propriétaire puisse avoir accès à son terrain. Il y a des discussions avec l'UPA afin de préparer un cahier des mesures d'atténuation en zone agricole et forestière et un mode de compensation.

Q : Le cahier n'est pas fait encore ?

Non, pas encore. Chaque projet doit en préparer un, il y a plusieurs fondements d'établis, Gazoduq partira de là. Par exemple, le cahier d'Hydro Québec se fait presque chaque année, dans les cas d'un gazoduc, le projet de cahier se met à jour selon le dernier qui a été complété. Les discussions démarreront rapidement.

Yves Truchon : Qui sont vos clients ?

L'usine de Grande Anse est le client principal. Les utilisateurs finaux du gaz une fois liquéfié seront en Asie et en Europe. Gazoduq vend essentiellement un service de transport pour Énergie Saguenay. La responsabilité de l'origine du gaz provient de l'usine. En termes de provenance, le gaz vient de l'ouest, de l'Alberta et de la Saskatchewan et contient environ 4% de gaz de schiste. Dans les prévisions sur 50 ans, ça ne dépasse jamais 10 %. Auparavant, le Canada exportait du gaz aux États-Unis, maintenant, ce sont les États-Unis qui exportent au Canada.



Q : On va prendre du gaz sur le territoire albertain qui appartient aux États-Unis, on va le transporter au Saguenay, on va le transformer et le vendre en Asie et en Europe. Les retombées sont donc ailleurs ?

Il y a des retombées en Alberta, des emplois directs et indirects notamment dans la phase de construction. Le tuyau est également taxable au niveau municipal.

Commentaire : Le gaz conventionnel est presque tout exploité, on extrait aujourd'hui du gaz non conventionnel, par fracturation hydraulique. J'ai donc de la difficulté à comprendre le 4 % pour le gaz de schiste.

Le schiste est la formation rocheuse dans laquelle se trouve le gaz. Les 4 % du gaz sont donc ceux extraits de cette formation. La molécule de gaz est la même, c'est le lieu où elle se trouve qui diffère. C'est la différence entre conventionnelle et gaz de schiste.

Q : Quel est le pourcentage de gaz de fracturation hydraulique ?

La majorité du gaz albertain est extraite par fracturation hydraulique, c'est presque impossible à déterminer le pourcentage officiel. Énergie Saguenay publiera bientôt son étude d'impact environnemental qui inclut l'analyse de cycle de vie du projet. Ça couvre l'exploitation jusqu'à l'utilisateur final, comprenant toutes les étapes. Les effets de l'usine elle-même, le transport et la provenance du gaz ainsi que les méthodes d'extractions sont couverts dans l'étude qui sera rendue publique dans les prochaines semaines.

Q : Si c'était un seul projet, nous aurions toutes les réponses aujourd'hui. On termine un projet et commence l'autre ?

Le projet d'Énergie Saguenay a été annoncé en 2014, déjà à ce moment, GNL disait qu'elle ne voulait pas s'occuper du gazoduc. Mais pour faire fonctionner l'usine, il faut un gazoduc. C'est un projet de 4,5 milliards de dollars, les investissements actuels se comptent en dizaines de millions de dollars. Il y aura éventuellement une diversification des propriétés des deux entreprises, car les profils d'investisseurs des deux projets ne sont pas les mêmes.

Ce sont aussi deux projets distincts au niveau réglementaire. Puisque le gazoduc traverse deux projets, il est assujéti au processus fédéral de l'Office national de l'énergie (ONÉ), contrairement à l'usine. C'est également un avantage pour les autres régions, car les impacts du gazoduc ne seront pas noyés dans les études de l'usine.

Commentaire : Il est exigeant pour les bénévoles de se prononcer sur les deux projets.

Il y a l'évaluation de l'Office national de l'énergie que nous devons effectuer. L'une des choses que nous essayons de faire est de soumettre des documents standardisés à l'ONÉ et à Québec afin qu'il soit facile pour tous de s'y retrouver.

Q : Est-ce qu'il y a un processus pour aider les bénévoles ?

Il y a un processus qui existe au niveau de l'Office national de l'énergie.



Q : Comment fonctionneront les soumissions ?

Nous allons fractionner les travaux afin que les entrepreneurs puissent soumissionner plus facilement.

Q : Qu'arrive-t-il avec le gazoduc en fin de vie ?

Dans l'étude déposée, l'une des exigences est une analyse de la viabilité économique du projet et l'identification des sommes pour la fin de vie du projet. Il faudra aussi soumettre une étude identifiant la meilleure façon de disposer des équipements. Dans certains, il suffit de laisser les installations en place et de les bétonner.

Q : Quelles sont les redevances pour les propriétaires terriens et forestiers ?

Il y a des méthodes de calculs déjà établies selon des projets qui ont déjà eu lieu. Ça va faire partie des discussions. Au niveau des boisés, on fait une entente avec chaque propriétaire, on lui paie la valeur du bois et on lui laisse le bois. Dans le calcul, on tient compte également de la valeur future et c'est un montant qui est versé au propriétaire.

Q : Qu'est-ce qui garantit que la conduite ne sera jamais utilisée pour du pétrole ? C'est une très grande préoccupation.

Le client est une usine de liquéfaction de gaz naturel qui ne peut traiter que du gaz naturel. Techniquement, pour transporter du pétrole, il faudrait faire des modifications importantes aux installations, notamment transformer les postes de compression en postes de pompage. Aussi, les vannes de sectionnement d'un gazoduc sont aux 30 kilomètres environ, pour du pétrole, il faudrait ajouter des vannes.

Il faudrait surtout aussi faire un processus de consultation et d'approbation réglementaire complet et refaire les études d'impacts, comme ce serait considéré comme un nouveau projet.

Q : Gazoduq paiera une taxe tous les ans aux municipalités ?

Oui.

Q : Une compensation au départ est intéressante pour les propriétaires, mais les impacts sont à vie. Est-ce qu'il peut y avoir une redevance annuelle plutôt que forfaitaire ?

C'est au choix du propriétaire. Cependant, dans la détermination du montant forfaitaire, on tient également compte des pertes dans le futur.

Q : Quelle est la durée du contrat avec le client ?

Les contrats négociés sont de 20 à 25 ans, avec une exploitation minimale d'une vingtaine d'années.

Q : Il est possible qu'il n'y ait plus de gaz dans le tuyau, mais le tuyau reste sur le terrain du propriétaire ?

Ça fait partie des études et des ententes de fin de vie pour déterminer ce qui aura le moins d'impact. Il faudra également consulter les propriétaires sur ce qu'ils souhaitent.

gazoduoq[®]

Q : Il y a-t-il une provision pour les conduites futures dans les contrats ?

C'était l'approche utilisée il y a 30 ans, maintenant, on demande une permission pour la conduite. En cas d'une seconde conduite, ça serait un nouveau projet, il faudrait donc refaire les travaux et les rondes de consultations.

Q : Si la conduite passe par la portion sud, il y a un secteur de villégiature à Larouche sinon généralement agro forestier. Il y a des sentiers pédestres qui font la longueur de Laterrière jusqu'à Hébertville. Le parc régional est sous la juridiction des MRC, alors que les aires protégées sont gérées par le gouvernement. Qu'est qui a été pris en compte dans votre analyse ?

Nous avons rencontré le ministère de l'Environnement le 24 janvier et nous leur avons demandé des informations en décembre et en novembre. Les informations n'ont pas encore été partagées, mais les demandes ont été faites.

Nous sommes en train d'organiser des rencontres avec les organisations régionales. Les données disponibles ont été mises sur les cartes.

Commentaire : Le territoire au sud de Larouche, au sud du Lac Kénogami, a beaucoup d'érables rouges. C'est un secteur très fragile qu'il faudrait protéger.

L'objectif de la rencontre d'aujourd'hui est de recueillir ce type d'information afin d'identifier un tracé de moindre impact.

Commentaire : Il y a des bouleaux jaunes centenaires dans le secteur de la forêt Cyriac qu'il faudrait conserver.

Q : Allez-vous tenir compte des sentiers de motoneige et des sentiers quad ?

Nous avons l'information des sentiers de motoneiges et de quad, cette information sera sur les cartes pour les prochaines rencontres.

Q : Les inquiétudes du club de motoneige sont plus pendant les travaux, est-ce qu'ils seront mis au courant des dates des travaux ?

Lorsque nous aurons le tracé officiel, nous connaissons mieux les sentiers touchés et nous pourrions éventuellement communiquer les dates des travaux. Il y aura un comité de liaison afin de maintenir une communication proactive pour coordonner les travaux.

Commentaire : Il y a des occasions de cohabitation entre les utilisateurs du territoire et le tracé. Il y a aussi des paysages à préserver.

Commentaire : Il sera important de tenir compte de l'impact visuel du projet et des travaux de construction pour les résidents qui sont présents 365 jours par année.

Q : La ligne passe proche de la rivière Saguenay, la proximité à la rivière sera-t-elle considérée dans l'étude d'impact ?

L'étude d'impact environnemental tiendra compte du tracé. Elle prendra aussi en considération les moments propices pour les travaux et les impacts potentiels de la construction. Chaque cours



d'eau sera pêché pour identifier les espèces de poisson. La même chose sera faite au niveau des oiseaux, de la flore et des milieux humides.

Commentaire : Vous êtes dans le roc de Kénogami, qui est une tourbière très sensible et à protéger. Au niveau floral, il y a des pins blancs à préserver. L'ancienne source d'eau potable de Kénogami est la principale source d'eau potable de 80% des citoyens de ville de Saguenay et le panorama du plateau Laurentien.

Commentaire : 80% du territoire est en zone publique, quel est le meilleur projet, le plus profitable pour la ville de Saguenay. Il y a une zone protégée demandée au gouvernement qui est à l'étude actuellement.

Q : Avez-vous prévu des relations avec les communautés autochtones ?

Nous avons déjà des discussions avec trois communautés autochtones, les Innu, les Atikamekw et les Algonquins. Avant même l'annonce du projet, les discussions étaient entamées avec eux. Il y aura des inventaires archéologiques tout au long du tracé. Il y aura également des inventaires terrains faits par des archéologues.

L'animateur remercie les participants pour leur présence.

Préoccupations ressorties :

Sujets et préoccupations qui représentent le mieux la communication dans son ensemble	Acceptabilité sociale - Corridor	Chaîne de valeur - Réseaux de distribution	Environnement - Impacts visuels
	Acceptabilité sociale - Investissement dans la communauté	Économique - Retombées économiques	Environnement - Surveillance et suivi
	Environnement - Fracturation hydraulique	Économique - Opportunités pour entreprises locales	Gestion des risques - Sureté et sécurité des installations
	Autres	Desservir le secteur nord Protéger les paysages Éviter les aires de protection à l'étude dans le secteur du Lac Kénogami	

Heure de fin de rencontre

16h30